

**RAPPORT  
DE LA MUNICIPALITÉ  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**SUR SA GESTION  
AU COURS  
DE L'EXERCICE 2017**

Madame la Présidente du Conseil communal,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous avons le plaisir de vous présenter, conformément aux dispositions légales en la matière, notre rapport sur la gestion de l'année écoulée et soumettre à votre approbation les comptes de la bourse communale arrêtés au 31 décembre 2017.

## INTRODUCTION

Le rapport de gestion a pour but de renseigner le Conseil communal, en toute objectivité et de manière succincte, sur les activités de l'administration communale. Il résume les faits particuliers de l'année concernée sans mentionner les intentions de la Municipalité pour les exercices à venir, ni les projets à l'étude ou en cours.

## CONSEIL COMMUNAL

La composition du Bureau du Conseil est la suivante au 31 décembre 2017 :

Présidente	Madame	DAPPLES DÜNNER	Antoinette
1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente	Madame	NICATY	Sandie
2 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur	HAYOZ	Manuel
Scrutatrices	Madame Madame	FAVROD STETTLER	Sandra Laurence
Scrutatrice suppléante Scrutateur suppléant	Madame Monsieur	FAVROD SALAZAR	Lysiane Francisco
Secrétaire	Madame	BERNARD	Esther

## MEMBRES du CONSEIL COMMUNAL AU

31 DECEMBRE 2017

Mme	AUBERSON	Muriel	M.	GRANGIER	Derek
M.	BARMETTLER	Ferdinand	Mme	GUTKNECHT	Fabienne
M.	BERNARD	Daniel	M.	HAYOZ	Manuel
Mme	BERNARD	Esther	M.	LÖCHEL FAVROD	Franck
M.	BISELX	Marcel	M.	MEIER	Thomas
Mme	BRÖNNIMANN	Gabrielle	Mme	NICATY	Sandie
M.	BRÖNNIMANN	Laurent	Mme	NIETO	Catherine
M.	CARREL	Christophe	M.	NIETO	Julio
Mme	CARREL	Sylvie	M.	PERNET	Gérard Etienne
M.	CHATELAN	Nicolas	M.	PRAZ	Yan Frédéric
Mme	DÄNZER	Dominique	M.	RIES	Willi
Mme	DÄNZER	Joëlle	M.	SALAZAR ABELLAN	Francisco
Mme	DAPPLES DÜNNER	Antoinette	M.	STETTLER	Claude-Alain
Mme	DUFAUX	Sonia	Mme	STETTLER	Laurence
M.	DUMONT	Alain	M.	TERRETTAZ	Jean-Luc
Mme	FAVROD	Lysiane	M.	TROLLUX	Guillaume
Mme	FAVROD	Sandra	Mme	TROLLUX DA CAMPO	Gaëlle
M.	GIRARDIN	Pierre-André			
				<b>Total</b>	<b>35 membres</b>

### SUPPLEANTS

Monsieur	Pellet	Yves		4
Monsieur	Jordan	Jacques		5
Monsieur	Piotuch	Nicolas		6

## Commissions du CONSEIL COMMUNAL AU

31 DECEMBRE 2017

COMMISSION DES FINANCES ET DE GESTION	M.	BERNARD	Daniel
	M.	BRÖNNIMANN	Laurent
	M.	CARREL	Christophe
	M.	DUMONT	Alain
	Mme	FAVROD	Lysiane
	M.	PERNET	Gérard Etienne, suppl.

COMMISSION D'URBANISME	M.	CHATELAN	Nicolas
	M.	PRAZ	Yan Frédéric
	M.	SALAZAR ABELLAN	Francisco
	M.	STETTLER	Claude-Alain
	M.	TERRETTAZ	Jean-Luc

EPUDEHL	M.	BARMETTLER	Ferdinand
	M.	BRÖNNIMANN	Laurent
	M.	CARREL	Christophe
	Mme	GUTKNECHT	Fabienne
	M.	STETTLER	Claude-Alain

Membre délégué au Groupement forestier des Agittes (GFA)

M.	BERNARD	Daniel
----	---------	--------

Membre délégué au Conseil d'établissement scolaire

M.	HAYOZ	Manuel
----	-------	--------

**Décisions essentielles prises par le CONSEIL  
COMMUNAL au cours de ses  
04 séances tenues en 2017**

**MERCREDI 17 MARS 2017**

**Assermentation**

Suite à la démission du conseiller Dario De Figueiredo, en raison d'un changement de domicile, M. Jean-Luc Terrettaz, 2<sup>ème</sup> des viennent-ensuite a été désigné pour le remplacer, Mme Isabelle Mercier, 1<sup>ère</sup> des viennent-ensuite ayant refusé le mandat.

**Adoption du préavis No 01-2017, du 27 février 2017, relatif au remplacement du statut du personnel communal de 1982 par un nouveau règlement du personnel communal.** Le préavis est accepté à l'unanimité. Il n'y a pas d'avis contraire, une abstention.

**Adoption du préavis No 02-2017, du 27 février 2017, relatif à la participation financière aux travaux collectifs du SAF des Fourches : possibilité d'emprunter.** Le préavis est accepté tel que modifié à l'unanimité, il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

**JEUDI 15 JUIN 2017**

Un décès est à déplorer au sein du Conseil communal. Il s'agit de Mme la conseillère Annelise Trollux, décédée ce jour. Mme la Présidente présente ses condoléances à la famille. Une minute de silence est observée par l'assemblée.

**Plan général d'affectation (PGA) :** La mise à l'enquête du PGA a donné lieu à 25 correspondances. Il y avait 19 oppositions, dont 3 ont été déposées avec les argumentaires de bureaux d'avocats. Les opposants, certains accompagnés de leurs défenseurs, ont été reçus par la Municipalité. Suite à ces audiences, les réactions de certains cabinets d'avocats sont déjà parvenues à la commune. Les réponses leur seront adressées après consultation des services cantonaux. M. le Syndic relève que la commune de Noville est la première du district à avoir déposé son PGA.

L'entier du dossier sera déposé fin juin auprès des services cantonaux pour un examen préalable complémentaire. Par la suite, les plans seront ajustés, modifiés, affinés. La mise à l'enquête des zones ayant fait l'objet de modifications est prévue pour le mois de septembre, voire au plus tard octobre, puis interviendra l'étude des éventuels recours. La commune met tout en œuvre afin de pouvoir présenter son PGA devant le Conseil en 2018.

Le PPA en Brassey a fait l'objet de quelques oppositions, émanant notamment des propriétaires des parcelles voisines.

**Agence postale de Noville** : Suite à la fermeture de la poste de Noville, l'arrêt du car postal « Noville Poste » sera supprimé. Le village ne disposera donc plus que d'un point de desserte, l'arrêt « Noville Collège », situé comme son nom l'indique, au collège.

### **Rapport de gestion et comptes 2016**

Les comptes bouclés au 31 décembre 2016 s'établissent comme suit :

Recettes : fr. 5'236'380.02

Dépenses : fr. 5'230'944.41

L'exercice boucle avec un léger excédent de recette de fr. 5'435.61, alors qu'un excédent de charge de fr. 81'332.- avait été annoncé. La marge d'autofinancement de l'exercice est de Fr. 1'001'359.56, se situant au-dessus de la marge annuelle moyenne des 10 dernières années (Fr. 865'263.-).

La somme des amortissements obligatoires est de fr. 550'000.-. Un fonds de réserve de fr. 150'000 et un fonds d'amortissement complémentaire de fr. 260'000.- ont en outre été constitués. La dette nette par habitant pour 2016, s'élève à fr. 6'724.-. Les recettes fiscales par habitant se montent à fr. 2'299.64.-.

Le rapport de la Commission des Finances et de Gestion est accepté à l'unanimité. Il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention

### **Adoption du préavis No 03-2017, du 29 mai 2017, relatif à la création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL)**

A la suite du fort développement urbanistique dans notre région, les prévisions font état d'un important accroissement de la population, ce qui entraîne des répercussions considérables sur le nombre d'élèves fréquentant l'établissement primaire et secondaire (EPS) de Villeneuve Haut-Lac et ce pour les années à venir.

Plusieurs études et projections ont démontré que la construction d'un nouveau collège intercommunal est absolument impérative. Les 5 communes du Haut-Lac, liées par une convention scolaire portant sur l'entente intercommunale de l'établissement primaire et secondaire de Villeneuve et environs, signée en 2010, ont entamé des pourparlers qui ont abouti à la décision de constituer une Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL) qui sera chargée de procéder à la construction d'un nouveau collège intercommunal et de reprendre la gestion de l'ensemble des infrastructures scolaires dans les cinq communes du cercle.

D'un point de vue financier, à l'heure actuelle, la construction d'un collège ne peut plus être assurée par une seule commune. Son plafond d'emprunt serait presque exclusivement consacré à cet investissement. La création d'une association intercommunale, soit une personne morale de droit public, avec autorisation d'emprunts, représente la solution idéale.

L'emprunt nécessaire à la construction sera cautionné par les cinq communes.

Le préavis est accepté à l'unanimité. Il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

## JEUDI 05 OCTOBRE 2017

Suite au décès de Mme la conseillère Annelise Trollux, il est procédé à l'assermentation d'un nouveau conseiller et à la nomination d'un membre de la commission d'urbanisme.

M. Pierre-André Girardin devient membre du Conseil et M. Jean-Luc Terrettaz est nommé à la commission d'urbanisme.

### **Adoption du préavis No 04-2017 du 11 septembre 2017, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2018**

**la Commission des Finances et de Gestion** demande que les moyens nécessaires soient alloués pour une restauration importante du bâtiment du collège (rattrapage d'entretien) et que les routes soient plus rapidement remises en état. Afin de pouvoir bénéficier des subsides cantonaux et fédéraux, un bureau d'ingénieur a été mandaté pour établir un inventaire de l'état des routes et chemins communaux, ce qui permettra de déterminer l'ordre de priorité des travaux. Les subsides, pouvant s'élever jusqu'à environ 50 % de la facture finale, ne sont alloués que sur la base d'études effectuées par des bureaux spécialisés. Ensuite, l'inventaire établi sera soumis aux services cantonaux et fédéraux, puis un état des lieux sera effectué sur place. Les travaux pourraient débuter à l'automne 2018. Pour terminer, M. Mooser précise que les routes et chemins actuels ne sont plus adaptés aux engins agricoles contemporains, toujours plus performants.

## VENDREDI 08 DECEMBRE 2017

Les travaux d'agrandissement de la déchetterie sont terminés, 225 m<sup>2</sup> supplémentaires sont mis ainsi à disposition. Une zone dite de « ressourcerie » a été créée. Les objets plus utilisés mais encore en bon état peuvent y être déposés, à disposition des personnes intéressées.

Le creusement du Canal du Haut Lac a débuté début novembre au lieu-dit « Le Châtelet ». Des travaux sont également en cours aux Grangettes, où la route est surélevée pour permettre la construction d'une digue afin de prévenir d'éventuelles inondations.

### **Adoption du préavis No 05-2017, du 13 novembre 2017, relatif au budget de fonctionnement de l'exercice 2018**

Les charges budgétées se montent à fr. 5'174'375.45, les revenus s'élèvent à fr. 5'125'413.- et l'excédent de charges est de fr. 48'962.45.

Les charges comprennent les amortissements obligatoires du patrimoine administratif s'élevant à fr. 503'350. La marge d'autofinancement s'élève à fr. 476'714.55.

**la Commission des Finances et de Gestion** demande qu'à l'avenir les documents de travail comportent les comptes des deux années précédentes. .

L'engagement d'un ou d'une géomaticien/ne à 40 % est envisagé. En effet, l'étude des dossiers de constructions est de plus en plus compliquée et technique, notamment depuis notre adhésion au géoportail régional Cartoriviera, mais aussi pour satisfaire aux exigences de plus en plus pointues des services cantonaux. L'intervention d'un spécialiste en la matière s'avère donc nécessaire.

Le préavis est accepté à main levée, à l'unanimité, il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

Adoption du préavis N° 06-2016, du 14 novembre 2016, relatif au budget de fonctionnement 2017 d'un montant total de Fr. 1'350'000.-. Le préavis est accepté à l'unanimité, il n'y a pas d'avis contraire mais une abstention.

## VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES

### VOTATIONS FÉDÉRALES DU 27 FEVRIER 2017

1. Naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération.

acceptée à 72.83 % à Noville (CH : acceptée à 60.4%)

2. Création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération.

accepté à 78.69 % à Noville (CH : accepté à 61.90% )

3. Amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse

accepté à 62.63 % à Noville (CH : rejetée à 59.1% )

Le taux de participation à Noville était proche de 48 % (CH : 47%)

\*\*\*\*\*

### VOTATION CANTONALE DU 27 février 2017

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif

refusé à 54.20 % à Noville mais accepté au niveau cantonal avec 55.50%

Le taux de participation à Noville était proche de 45.65% (VD : 35%)

\*\*\*\*\*

### VOTATIONS FÉDÉRALES DU 21 MAI 2017

1. Loi sur l'énergie

Acceptée à 61.6 % (CH : acceptée à 58.2% )

Le taux de participation était proche de 41.6 % (CH : 42.9%)

\*\*\*\*\*

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 24 SEPTEMBRE 2017

1. Arrêté fédéral du 14 mars 2017 sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire», qui a été retirée)

accepté à 92.71 % (CH : accepté à 78.7% )

2. arrêté fédéral du 17 mars 2017 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée

refusé à 56.64 % (CH : rejeté à 50% : majorité négative des cantons )

3. Prévoyance vieillesse 2020

refusée à 61.18 % (CH : rejetée à 52.7% )

Le taux de participation était proche de 43 % (CH : 47%)

\*\*\*\*\*

## **ADMINISTRATION ET PERSONNEL COMMUNAL**

La Municipalité se doit de relever avec satisfaction l'importance ainsi que la bienfaisance de tous les travaux entrepris ou encore en cours d'exécution. Les procédures administratives deviennent toujours plus lourdes et compliquées. De nombreux quérulents se manifestent souvent avec véhémence et recourent de suite à des services juridiques ou des avocats. De plus, la volonté centralisatrice de l'État, ainsi que les contraintes qu'exercent certains services pléthoriques développant des thérapies d'occupation, ne simplifient aucunement la tâche des administrations communales.

Aussi, voulons-nous être reconnaissants envers nos collaborateurs du front pour leur disponibilité et leur efficacité que tous les concitoyens sauront apprécier à leur juste valeur.

### **SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ**

La Municipalité a tenu 33 séances, fixées le lundi soir. Ses membres ont assisté à de nombreuses conférences, réunions, manifestations, séances d'information et de travail, entretiens, réunions ou visites de chantiers, réunions intermunicipales, cantonales, et intercantionales, assemblées générales, comité de pilotage, comités directeurs, conseils d'établissements, entrevues avec diverses commissions, etc.

### **COLLABORATIONS RÉGIONALES (district et canton)**

Primordiales, les collaborations intercommunales, régionales et cantonales concernant différentes problématiques toujours plus nombreuses et complexes se posant aux autorités, se pratiquent dans d'excellentes conditions. Lesdites coopérations interviennent notamment dans les domaines suivants : Syndicat des Fourches, Instruction publique (Commission consultative des Ecoles), gendarmerie, protection civile (ORPCi Office Régional de Protection Civile), aménagement du territoire, AigleRégion et Chablais Région, projet Agglo Rivelac, lignes directrices URB 8, ECF du Haut-Lac, COPIL delta de la 3<sup>ème</sup> Correction du Rhône, syndicat de la H144, EPUDEHL, SIGE, gestion et tri des déchets (GEDECHABLAIS), déchets organiques (SATOM), ASANTE SANA, Réseau Santé Haut-Léman, APS (Association Premiers-Secours), SDIS du Haut-Lac et Jeunes Sapeurs-Pompiers, Commission consultative des Grangettes, Commission pour le suivi des mesures écologiques de la H 144, Groupement Forestier des Agittes, Services de la chasse et de la pêche, Services des Eaux et des Forêts, ainsi que de nombreuses représentations aux manifestations associatives, culturelles et sportives. Enfin, dans le cadre de l'UCV, le syndic représente le district au sein du groupe Bourgs et Villages, le pendant du groupe des Villes.

## **RELATIONS AVEC LA PRÉFECTURE ET LES DIFFÉRENTS SERVICES ADMINIS- TRATIFS DU DISTRICT ET DU CANTON**

Conformément à la Loi sur les Communes, le pouvoir de surveillance de l'Etat est exercé par Mme la Préfète. L'inspection, opérée par Mme Patricia Dominique Lachat, s'est déroulée le lundi 27 novembre 2017.

Nous tenons particulièrement à remercier Mme la Préfète, ses collaboratrices, MM. les Chefs de Service des différents Départements, MM. les préposés aux diverses instances cantonales, M. le Voyer, M. l'Inspecteur forestier, M. le Chef de secteur des lacs et cours d'eau, les gardiens de la faune, de la chasse et de la pêche, la Gendarmerie, ainsi que tout le personnel rattaché à ces services pour leur constante et précieuse collaboration.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Secrétaire municipale	VUILLEMIN Laurence
Assistante à la Secrétaire municipale	COSSETTO FANKHAUSER Virginie
Boursier communal	CAPT Pierre-André
Préposée à l'Office de la population	TORRENTÉ Marcelle
Chef de la Voirie	JORDAN Didier
Employé de la Voirie	COSTANTINO Patrick
Employé de la Voirie	MAI Daniel
Employé de la Voirie	WYSS Daniel
Garde-Ports	SAUGY Yael
Garde-Police	VANNAY André
Concierge du Collège	PIOTUCH Alain

---

## ÉLECTRICIQUES ET ÉLECTEURS

Au 31 décembre 2017, le registre civique comprenait :

sur les plans :	Suisses				Étrangers			Total
Fédéral et cantonal	F	312	H	309				621
Communal	F	312	H	309	F	56	H 56	733

## RÉCEPTION DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AVS

La traditionnelle réception des Aînés, organisée par l'épouse du Syndic, Mme Françoise Karlen, s'est déroulée le jeudi 9 novembre 2017 au Battoir. Nos 46 hôtes (uniquement les aînés) d'un soir (sur 139 invités) ont pu apprécier un délicieux repas, dans un décor magnifique, en compagnie des municipaux et d'une partie du personnel communal. En outre, nous tenons encore à remercier les bénévoles qui participent à la réussite de cette réception, notamment pour le service.

## FINANCES

Le budget de l'année 2017 adopté par le CG prévoyait :

• RECETTES	Fr.	5'104'261.00
• DÉPENSES	Fr.	5'170'583.00
• EXCEDENT DE CHARGES DE L'EXERCICE	Fr.	66'322.00

Les comptes bouclés au 31 décembre 2017  
s'établissent comme suit :

□ RECETTES	Fr.	5'783'682.33
□ DÉPENSES	Fr.	5'909'603.33
□ EXCEDENT DE CHARGES DE L'EXERCICE	Fr.	125'921.00

Ci-dessous : RÉSULTATS 2015- 2016

	2015	2016
▶ RECETTES	5'263'563.57	5'236'380.02
▶ DÉPENSES	5'241'273.51	5'230'944.41

Les résultats de l'année 2017 nous permettent d'effectuer les amortissements suivants :

### AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES

↪ Bâtiments	Compte 354.331.20	3'350.00	Amortissement Fr. 501'350.00
↪ Urbanisme	Compte 42.331	20'000.00	
↪ Routes	Compte 43.331	114'000.00	
↪ Routes - Les Fourches	Compte 43.331.10	81'000.00	
↪ Épuration	Compte 46.331	76'600.00	
↪ Épuration - Les Fourches	Compte 46.331.1	50'000.00	
↪ Grand Canal	Compte 47.331.30	21'000.00	
↪ Eaux	Compte 81.331	76'400.00	
↪ Eaux les Fourches	Compte 81.331.10	52'000.00	
↪ Eaux	Compte 81.331.11	6'200.00	
↪ Serv. électrique "Fourches"	Compte 82.331.10	500.00	
↪ Serv. électrique p.01-2011"	Compte 82.331.11	300.00	

AMORTISSEMENT COMPLEMENTAIRE

▼ COTTERD

Compte 354'332.00

300'000.00

## NOVILLE EN CHIFFRES

OBJET	2017	2016	2015	2014	2013	
<b>HABITANTS</b> total CH et étrangers	1061	1'058	1'031	966	920	
ENFANTS de moins 16 ans CH-E	215	215	216	189	182	
ÉTRANGERS	270	269	275	235	222	
<b>ÉLECTEURS</b>	Suisses	611	608	585	579	543
	Étrangers	130	116	133	91	98
INDUSTRIES inscrites au RC	78	75	72	39	31	
ENTREPRISES non inscrites au Registre du Commerce, agriculture, etc.	20	24	26	29	77	
<b>POMPIERS</b>						
OFFICIERS	VOIR RAPPORT	VOIR RAPPORT	VOIR RAPPORT	20	1	
SS-OFF. SUP. quartier-maître					0	
SOUS-OFFICIERS					4	
SAPEURS					16	
<b>COMPTES (en mio)</b>						
RECETTES	5'783	5.263	5.256	5.952	4.771	
DÉPENSES	5'909	5.241	5.240	5.927	4.784	
<b>DÉCHETS TRANSPORTÉS à LA SATOM (en tonnes) :</b>	<b>336</b>	<b>312.81</b>	<b>293.00</b>	<b>275.00</b>	<b>357.51</b>	
➤ Ordures ménagères	239	214.24	210	203.00	278.96	
➤ Déchets encombrants, bois, etc.	97	90.22	83	72.00	78.55	
<b>SA COMPOST RIVIERA- CHABLAIS &amp; SATOM(en tonnes)</b>	<b>117</b>	<b>103.09</b>	<b>109.69</b>		<b>75.1</b>	
➤ Déchets verts (ligneux, branches) propres	117	97.42	99.00		75.1	
➤ Méthanisables				123.00	1.0	
➤ Souches d'arbres > 30 cm					22	
➤ Déchets verts souillés		5.67	2.85			
➤ Bois usagés sans problème			7.74			

## EMPLOYÉS DE LA VOIRIE

### RÉPARTITION DES HEURES DE TRAVAIL PAR DICASTÈRE

Dicastères	DÉSIGNATION	2013	2014	2015	2016	2017
11.301	Administration	135	164	251	353	212.5
16.301	Tourisme	195	676.5	140	226	88
31.301	Terrains; Fossés	877	810.5	806.5	875	702.5
32.3011	Forêts	111.5	211	10	58.5	15
33.301	Vignes	50	32	53	34	59.5
35.301	Bâtiments	495	623.5	1'130.5	1'126.50	**1'192
42	Urbanisme		9	0	0	5
43.301	Routes	2'271	1'432.5	1'642.5	1'367	1'649
44.301	Parcs, place de sports, cimetièr	693.5	567.5	796	774.50	816
45.301	Gestion Déchets	796.5	768.5	838	1'084	1445.5
46.301	Épuration	13	2	3	12	3
47.301	Cours d'eau, Rives	424	530.5	357.5	381	284
58.301	Temple, Cultes	133	13	110	74.50	82.5
60.301	Police signalisation)	174.5	138.5	120.5	212.50	224
65.301	SDIS	94.5	31	26.5	37.50	48.5
66.301	Protection civile	1	2	40	0	0
81.301	Service des eaux	196.5	196.5	225	609.50	397.5
82	Service électrique		3	0	82	0
	Véhicules				44	114
total		6'679	6'211.5	6'587	7'351.50	7'338.5

**\*\*Bâtiments :**

**Cptes n°351 : Le Collège = 8 / 352 : Le Battoir = 501 / 353 : Eglise = 86.5 / 354 : Le Cotterd = 419 / 355 : Cimetière (morgue) = 0 / 3561 : Local service du feu (Crebelley) = 0 / 3562 : Dépôt Crebelley (char à bétail) = 0 / 3563 : Couvert fontaine (Crebelley) = 2 / 3564 : Refuge Râpes des Tannes (Crebelley) = 64.5 / 357 : Cabanon garde-port en Chau Rossat = 2**

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### DOSSIER H 144

Des travaux relevant avant tout de la biodiversité ont été intégralement pris en charge dans les coûts de la H144. Au niveau des remaniements parcellaires, il s'agit encore de régler quelques appointements et conventions avec divers services de l'Etat (améliorations foncières, mesures environnementales telles que jachères florales, cordons boisés, haies, curages de bas-marais et d'anciens bras du Rhône, etc.

La toute dernière étape, évoquée dans l'enquête publique, consiste encore à finaliser les traversées de localité par la mise en place de mesures imposées par la DGMR et censées ralentir puis dissuader les habitués d'un trafic de transit surnuméraire et très désagréable pour les habitants du bourg.

### PLANS PARTIELS D'AFFECTATION

#### SAF DES FOURCHES

L'effort principal aura porté sur la réalisation de la voie de débord et du trottoir côté ouest de la RC 780, soit entre le giratoire de l'Eau-Froide et celui des Fourches. Les abords du giratoire de l'Eau-Froide ainsi que la liaison avec le pont sur l'Eau-Froide, côté Noville ont été menés à terme. Il ne reste plus qu'à finaliser la sortie du pont, côté Villeneuve pour raccorder l'ouvrage à la route de la Tronchenaz.

Un ouvrage important a été créé au droit du couloir à faune sous la forme d'un large fossé en charge d'amener toutes les eaux de surface jusqu'au canal de l'Eau-Froide. L'éclairage public, obligatoire sur les passages pour piétons, a été installé sur toute la longueur de l'axe, de même que les emplacements pour les abris-bus. De nombreux travaux de finition restent encore en suspens, notamment la pose du tapis final.

Dans le nouveau quartier des Malliez qui comptera à terme douze immeubles, les trois derniers bâtiments sont à bout touchant. Il faut relever une certaine unité architecturale de bonne facture. En l'état, les aménagements extérieurs sont maintenant conformes aux standards de qualité souhaités par les autorités et l'intégration de ces nouvelles constructions est assez réussie, grâce aux efforts significatifs en matière d'architecture paysagère.

Il reste encore à traiter tout spécialement les jonctions avec les parcelles attenantes ainsi que l'évacuation par gravitation des eaux météoriques en direction du Canal de Pra-Riond, maintenant opérationnel. Il s'agira enfin de contrôler les raccordements EU/EC pour s'assurer que le canal des Pompes ne soit pas surchargé, car la station de relevage est très gourmande en électricité pour renvoyer ces eaux résiduelles dans l'étang de l'Aulagniez.

Pour analyser l'évolution de la situation et pour prendre les bonnes décisions au bon moment, notamment en termes d'implantations plus ou moins judicieuses, le syndicat AF, la Commission de classification et la Commission de coordination intercommunale, assurant le suivi et la promotion des dossiers, se réunissent dorénavant une à deux fois par mois selon les cas. Les séances de chantier se déroulent à un rythme hebdomadaire. De plus, de nombreuses séances « à géométrie variable » permettent de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour éviter de ralentir, voire de bloquer le bon déroulement des travaux d'équipement et d'infrastructure qui doivent se poursuivre sans discontinuité.

L'année écoulée a beaucoup occupé nos services par les études fastidieuses, voire laborieuses quant aux préparatifs du MPPA (modifications du PPA) : changements ou nouvelles affectations en zones mixtes (les Saviez et la Mouniaz), d'activités (Pré des Fourches ouest) ou encore d'utilité publique en vue d'un projet de nouveau centre scolaire intercommunal à la Tronchenaz. Le SDT, exigeant toujours davantage d'études complémentaires, a souhaité obtenir un seul dossier incluant également toutes les petites opérations de mise en conformité : secteur Barque des Enfants (La Demoiselle), caserne du SDIS et quelques modifications de minime importance. Ce dossier a pu être soumis à l'examen préalable au printemps et le SDT nous a rendu son examen à fin août 2017. De nombreuses tractations s'en sont suivies pour obtenir de nouvelles déterminations allant dans la défense de nos intérêts. Un second examen préalable sera soumis au SDT et au SPECo avant la mise à l'enquête publique.

Un cheminement pour la mobilité douce a été créé pour faciliter l'accès au secteur de la Mouniaz en venant par la rive gauche de l'Eau-Froide. De plus, le chemin des Roseaux a été étudié pour offrir un cheminement réservé aux piétons seulement, avec la création d'un sentier nature débouchant sur le biotope de l'étang de l'Aulagniez. Les cyclistes pourront quant à eux, emprunter la RC 725 sur un court tronçon puis reprendre le cheminement de mobilité douce longeant le canal de Pra-Riond.

Le point central se situe désormais au niveau du financement et de la direction des travaux, travaux qui doivent être perçus comme des placements à moyens et longs termes avec des retours sur investissements, notamment au niveau des permis de construire et des taxes de raccordement qui sont prélevées de manière anticipée, puis par les rentrées fiscales (droits de mutation) et les impôts fonciers qui suivront inmanquablement.

A ce stade, il faut souligner que les rentrées ont été totalement surestimées par les bureaux d'étude, tant il est vrai que les investisseurs et les constructeurs n'ont pratiquement jamais utilisé tout le potentiel constructible en zones d'activités (indice de masse  $3m^3/m^2$ ). En revanche, pour la zone mixte, l'IUS de 0,4 (indice d'utilisation du sol) a été exploité au maximum, avant tout pour les immeubles locatifs des Mailliez. Toutefois, pour pallier ce manque à gagner, la municipalité fonde de sérieux et réels espoirs sur le nouveau règlement communal concernant les taxes relatives au financement des équipements communautaires.

Il faut reconnaître que la mise en application de la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) n'a pas facilité l'avancement des dossiers. Le SDT se montre prudent, voire réticent à tous changements, tant il est vrai que le diktat de Berne est totalement avéré et que les cantons ont perdu une grande part d'autonomie. Le point d'accrochage principal réside dans les mesures de compensation pour valider le dézonage des surfaces d'assolement.

#### PGA : PLAN GENERAL D'AFFECTATION DE LA COMMUNE

Les études déclenchées dans le cadre du nouveau PGA communal (en remplacement du Plan d'extension 1982) ont progressé à un rythme très soutenu malgré les contraintes du canton au niveau du SDT qui veut absolument tout contrôler et cadrer par le biais du nouveau Plan Directeur Cantonal : surfaces d'assolement, zones à bâtir, mesures de compensation, disparition des zones intermédiaires, nouvelles directives et autres ordonnances découlant de l'application de la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire) qui a créé d'énormes problèmes et ne résout absolument rien.

Le dossier PGA de la commune ainsi que le dossier PPA Le Brassey (espace intergénérationnel) ont occasionné de nombreuses séances supplémentaires suite aux conclusions du SDT. Malgré tout, le dossier a pu être mis à l'enquête au début de l'année écoulée et a soulevé bon nombre d'oppositions dont la plupart préparées par des avocats spécialistes du droit sur la construction. Tous les opposants ont été reçus en séances particulières pour faire valoir leurs revendications. Cette démarche ainsi que des discussions serrées au SDT nous ont permis d'identifier ce qui n'était plus négociable. L'examen préalable secondaire, parvenu trop tardivement, à cause de la lenteur des services du canton, ne nous a pas encore permis de remettre à l'enquête les secteurs incriminés, les autres étant considérés comme validés en l'état.

De façon récurrente, la commune doit encore gérer de nombreuses demandes en matière d'aménagement du territoire et de promotions immobilières, notamment des projets de transformations d'habitations paysannes et autres ruraux en bâtiments locatifs. A ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler qu'à partir de mai 2011, le village de Noville apparaît officiellement à l'inventaire fédéral des sites

bâties protégées (ISOS) d'importance nationale. Cette classification qui nous a été imposée par la Confédération limite considérablement les ambitions de certains promoteurs ou investisseurs qui s'imaginaient pouvoir densifier l'habitat local à souhait et surtout sans contraintes architecturales. La section des monuments historiques, une fois encore, se montre intraitable et se prononce sur tous les dossiers de transformations au cœur du village (bourg historique !) et surtout aux abords immédiats de l'église et de la cure, objets architecturaux de très haute valeur (note 1).

### PROJET D'AGGLOMERATION RIVELAC

Pour rappel, les dix communes partenaires du district de la Riviera ainsi que Châtel-St-Denis, Villeneuve, Rennaz et Noville n'ont pas atteint le minimum requis pour rester en lice quant au subventionnement partiel que la Confédération aurait assumé en matière de mobilité performante et d'urbanisme d'avenir à l'intérieur de tout le périmètre concerné. Toutes les communes intégrées dans Rivelac ayant refusé de poursuivre des études longues et coûteuses sur un projet de 3<sup>ème</sup> génération, il a été décidé de ne pas perdre le contact et de faire le point une fois par année, notamment pour une mise à niveaux des informations entre partenaires, plus particulièrement pour toutes les questions de développement et de mobilité. Cependant, la commune de Noville est concernée au premier chef puisque le pôle stratégique des Fourches est inclus dans le périmètre compact d'agglomération.

Dans l'intervalle, le SDT a exigé que les communes concernées établissent un **plan directeur intercommunal** définissant des lignes directrices en matière d'urbanisme, de mobilité et d'environnement, ainsi qu'un calcul du potentiel constructible dans les 15 ans. Dans la foulée, pour répondre aux exigences de coordination régionale, Noville, Rennaz et Villeneuve ont constitué la COORIDAT (Coordination intercommunale pour le développement et l'aménagement du territoire), ce qui permet de confirmer notre statut de **site stratégique** permettant d'obtenir l'appui du canton pour mener différentes études en matière de circulation (transports publics, transports individuels motorisés, mobilité douce et concepts de stationnement mutualisés ou de covoiturage). Cette structure devrait également favoriser les demandes de changements d'affectations au sein du SAF des Fourches élargi à la zone industrielle de Villeneuve. La base de travail reprend les fiches d'actions élaborées dans le cadre d'URB 8.

# DEFENSE INCENDIE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (SDIS)

## Rapport de gestion 2017

### Effectif :

L'effectif du SDIS est composé, au 31 décembre 2017, de 68 sapeurs répartis comme suit :

- 13 officiers
- 14 sous-officiers
- 31 sapeurs
- 10 recrues

### Mutations :

- 10 incorporations
- 2 démissions

### Nominations au 25 novembre 2017 :

- |                          |                       |
|--------------------------|-----------------------|
| ❖ App Marcel Rechsteiner | ❖ Sgt Nicolas Piotuch |
| ❖ App Yannick Ruscio     | ❖ Lt Patricia Fux     |
| ❖ Cpl Julien Menis       | ❖ Lt David Granato    |
| ❖ Sgt Ludovic Angéloz    | ❖ Maj Yves Dubuis     |

### Etat-major :

L'Etat-major s'est réuni à 10 reprises. L'Etat-major est composé de :

Commandant :	Maj Yves Dubuis
Remplaçant du commandant et responsable DAP :	Cap Massimo D'Aveni
Responsable DPS :	Plt Christophe Saletti
Responsable de l'instruction :	Plt Claude-Alain Rechsteiner
Responsable matériel et logistique :	Plt Laurent Krenger
Quartier-Maître :	Plt Michael Genoud

### Commission consultative du feu :

La commission s'est réunie à 8 reprises. Elle a été présidée par M. Pierre Henri Légeret, Municipal de Rennaz.

Les membres de la commission sont :

Chessel :	Christophe Krummenacher, Municipal Pascal Courvoisier, membre
Rennaz :	Pierre Henri Légeret, Municipal Olivier Clément, membre
Noville :	Pierre-Alain Karlen, Syndic Pierre-André Girardin, membre

Roche : Nicolas Rochat, Municipal  
Pierre Chammartin, membre  
Villeneuve : Dylan Karlen, Municipal  
Pierre Strauven, membre  
SDIS : Cap Massimo D'Aveni (jusqu'au 30 juin 2017)  
Maj Yves Dubuis (dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017)

Remarque :

Le Cap Massimo D'Aveni remplaçant du commandant et le Plt Michael Genoud Quartier-Maître, ont participé à ces séances de commission à titre consultatif.

### **Cours spéciaux :**

CD02 - Rapport administratif des commandants (informations administratives de l'ECA, 1 jour) :  
Massimo D'Aveni et Michael Genoud

CD03 – Journée technique des commandants (informations organisationnelles de l'ECA, 1 jour) :  
Christophe Saletti, Massimo D'Aveni, Michael Genoud et Yves Dubuis

DS01/02 - Journée technique des DPS et instructeurs (formation sur les feux de fermes, motopompe, nouveau matériel ECA et hydraulique, thèmes différents chaque année, 1 jour) :  
Christophe Saletti, Claude-Alain Rechsteiner, Laurent Krenger, Massimo D'Aveni et Yvan Burnier

EM03 – ORCA/EMCC – Structure & Outils AIC (formation sur les évènements extraordinaires, les outils de conduite, 1 jour) :  
Massimo D'Aveni

FM01 - Formateur maison du feu (permettre au SDIS d'aller de manière autonome à la RAMA, 2 jours) :  
Claude-Alain Rechsteiner

FR01 – Théorie pour le permis C1 (préparation pour l'examen théorique du permis de conduire C1, 4 soirées) :  
Cédric Dupraz, Leonit Dura, Ludovic Angéloz et Slava Troendle

PN03 - Mission de base ABC (nouvelle mission du SDIS dès 2018, 1 jour):  
Christophe Saletti, Claude-Alain Rechsteiner, David Granato, David Marti, Laurent Krenger, Nicolas Piotuch, Patrice Morisod, Patricia Fux, Patrick Costantino et Yvan Burnier

SN07 - Véhicules à propulsion alternative (intervention sur les véhicules à propulsion alternative, 1 jour) :  
Didier Jordan et Patrice Morisod

SP08 – Préservation des preuves (formation avec la gendarmerie, 1 jour) :  
Didier Jordan et Patricia Fux

SP19 – Ventilation opérationnelle (dispositif de ventilation complexe pour intervention de grande envergure, 1 jour) :  
Christophe Saletti, Laurent Krenger et Massimo D'Aveni

TA11 – Conduite d'intervention - conduite d'un groupe (tactique technique pour de petites interventions – formation de sous-officier, 2 jours):  
Jérémy Mettraux, Ludovic Angéloz, Marc Progin, Marco Cassiano et Sékou Chérif Haïdara

TA13 – Conduite d'intervention – Engagement grande envergure (tactique technique pour les interventions de grande envergure pas encore des catastrophes, 2 jours):  
Laurent Krenger

### **Cours ECAFORM :**

Cette année il y a eu 10 nouvelles recrues qui ont suivi les deux jours de formation de base de l'ECA et 38 personnes qui ont participé à 22 types de cours ECAFORM différents. Chacun de ces cours se déroule d'une soirée à maximum trois jours ; ce qui représente un total de 97 jours de formation ou 1148 heures. À cela, on ajoute les exercices en interne au SDIS qui représentent :

- ~25h pour les recrues (67% de participation)
- ~19h pour le DAP (23% de participation)
- ~56h pour un membre du DPS (chauffeur et porteur APR, plus de 82% de participation)
- ~70h pour un cadre du DPS (chauffeur et porteur APR, plus de 85% de participation)

Tous ces exercices ont nécessité ~500h de préparation et cours-cadre.

### **Interventions :**

Le SDIS est intervenu à 96 reprises pour :

- 17 inondations
- 19 feux
- 13 sauvetages de personnes (aide aux ambulanciers pour portage et ascenseur)
- 1 sauvetage d'animal
- 17 alarmes automatiques
- 7 pollutions (huile sur la chaussée)
- 17 techniques (chute matériaux, odeur gaz, etc.)
- 1 explosion
- 3 divers (engagement officier de service)

### **Matériel :**

Mise en place d'un concept de rétablissement du matériel après les interventions sur sinistre, ceci afin de protéger la santé des intervenants des suies toxiques pour la santé sur le long terme.

### **Conclusion :**

L'exercice 2017 laisse ressortir l'excellente gestion du commandant a.i. M. Massimo D'Aveni, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017, la commission consultative du feu a nommé le Cap. Yves Dubuis à la fonction de commandant du SDIS.

Le changement de responsable doit apporter un nouvel élan. Pour ce faire, après une phase d'observation, j'ai donné une impulsion pour terminer l'année et également fixer des objectifs pour l'année 2018 lors du rapport final.

Pour conclure, le SDIS du Haut-Lac est une institution qui mérite le respect des citoyens, tant l'engagement de chacun pour le service de la collectivité se doit d'être relevé. Enfin, le soutien de la commission consultative du feu est une « pierre » importante à l'édifice. Leur écoute et leur engagement sont des éléments inconditionnels au bon fonctionnement du SDIS.

Le Commandant du SDIS  
Maj Yves Dubuis

## Commentaires

En regard de la taille de notre territoire communal et de sa configuration géographique (zones marécageuses difficiles d'accès, vastes forêts, camping doublant la population en haute saison, rives lacustres, réserves naturelles, installations portuaires, etc), il nous semble indispensable de renforcer quelque peu notre effectif, notamment l'effectif de jour, quitte à déroger aux règles édictées par l'ECA.

## CONCLUSION

Pour conclure, nous nous plaignons à relever l'excellent état d'esprit qui prédomine au sein de la Commission consultative intercommunale et du Corps de sapeurs-pompiers. Nous apprécions aussi l'engagement et le dévouement des cadres du SDIS qui ont su rebondir après une petite crise interne ayant provoqué le départ du commandant. Assumant la transition avec un sens aigu des responsabilités et sous la conduite experte du cdt *ad interim*, le capitaine Massimo D'Aveni, ils ont préparé consciencieusement les exercices d'instruction, tant sur l'aspect attrayant que sur le volet didactique. Il faut encore relever que le cdt Dubuis a su trouver sa place rapidement, avec calme et psychologie, pour permettre à chaque membre de l'EM de se profiler en fonction de ses compétences. Que chacun soit ici remercié par les autorités confiantes et reconnaissantes.

# RIVES ET COURS D'EAU - PORTS - PLAGES

## DICASTERES DE M. REYNALD DAENZER

### Ports du vieux Rhône Grand canal et Eau froide

#### Port du Vieux-Rhône

En 2017, un bel été ensoleillé a eu pour conséquence une forte augmentation des visiteurs. En effet, 1'050 bateaux ont passé la nuit dans notre magnifique port, ce qui a engendré des encaissements pour une somme de 11'527 francs.

Notre garde-ports a consacré :

80 heures pour des tournées de surveillance

57 heures pour des travaux divers

80 heures pour l'administration

290 heures pour de l'entretien

10 heures de représentation

80 heures pour encaissement des visiteurs

Nous avons pu attribuer 3 places à de nouveaux navigateurs.

Trois bouées de sauvetage ainsi que trois extincteurs ont été posés sur les estacades.

#### Port du Grand canal

Durant l'été, nous avons rencontré quelques petits problèmes avec les algues qui ont envahi le canal. Pour l'année 2018, nous avons prévu de faucarder à 4 reprises durant la saison au lieu des deux habituelles.

#### Port de l'Eau Froide

Le changement de la chaîne « Mère » (120 mètres) qui était rouillée a été effectué. Les travaux entrepris en 2016 pour le renforcement des talus au moyen de rochers ont donné entière satisfaction.

#### Plage de l'Empereur

Cette plage fait toujours le bonheur des familles, mais demande un entretien conséquent, notamment en raison des bois flottants. Des bouées ont été posées pour interdire aux bateaux de venir jusqu'à la rive et ainsi sécuriser les baigneurs.

#### Plage des Grangettes

Dans le courant février, nous avons avec le DGE mis à l'enquête le renouvellement de deux concessions datant de 50 ans, concernant le terre-plein de la plage des Grangettes ainsi que du mur de soutènement. Une année plus tard, toujours

aucune nouvelle du canton. Nous avons également délimité au moyen de bouées une zone réservée à la baignade et créé une nouvelle rampe de mise à l'eau.

### Canal du Haut Lac

Le creusement du canal du haut lac a débuté en novembre. Pour rappel, l'objectif de ce canal est d'évacuer les eaux claires de Roche, mais aussi les eaux résiduelles de la H144. Ce cours d'eau va cheminer de Roche au Léman en passant par Rennaz, Noville et l'étang de la Mure.



## **FORMATION JEUNESSE – FORMATION PROFESSIONNELLE**

A la rentrée scolaire du mois d'août, le cercle scolaire de Villeneuve Haut Lac comptait plus de 1'200 élèves, dont 146 provenaient de notre localité. A Noville, nous avons une classe de 20 enfants (10 de Noville).

La difficulté de faire coïncider les horaires scolaires avec ceux des transports nous a posé quelques problèmes qui, après de très nombreuses séances avec la Direction des écoles et les transporteurs, ont pu finalement trouver des solutions, notamment par la mise en place de bus supplémentaires.

La fermeture de la poste a engendré la suppression de l'arrêt postal « Noville poste ». Dès lors, plus qu'un seul point de desserte, l'arrêt « Noville collège ». Cette suppression a eu pour effet que tous les élèves se sont retrouvés à devoir prendre le bus au même endroit. Afin d'assurer leur sécurité, un abribus a dû être construit au début de cette année.

A Villeneuve, nous avons dû augmenter le personnel de la cantine scolaire, le nombre d'élèves prenant leurs repas ayant fortement augmenté (25 cette année contre 5 l'année précédente).

L'augmentation de la population et du nombre d'élèves à scolariser a pour effet que notre participation financière est en augmentation. De 9% en 2014, nous en sommes aujourd'hui à 11.72%. Notre quote part s'élève ainsi à 471'200 francs.

## **GESTION, TRI DES DÉCHETS ET DECHARGES**

Les travaux d'agrandissement de la déchèterie se sont terminés en novembre. Les 225 m<sup>2</sup> supplémentaires ont permis une meilleure circulation des véhicules et la création d'une ressourcerie. Cette dernière donne entière satisfaction. Il est utile de préciser que seuls les objets pouvant encore être utilisés doivent être déposés à cet endroit.

Les employés communaux passent trop d'heures à la déchèterie pour séparer ce qui n'a pas été trié correctement (ferraille dans les verres – bouteilles dans le papier – langes dans le PET, etc).

Les déchets en quelques chiffres :

Ordures ménagères :	239 tonnes – en augmentation
Objets encombrants :	91 tonnes – en augmentation
Déchets compostables :	117 tonnes – en forte augmentation
Verre mélangé :	70 tonnes – en augmentation
Papier – carton :	69 tonnes – en diminution
Métaux :	20 tonnes – en augmentation

Nous vous rappelons que notre déchèterie est réservée aux ménages et non pas aux déchets industriels. Pour ceux-ci, il faut prendre contact avec le service de voirie qui pourra vous indiquer où effectuer votre dépôt.

### **DICASTERES DE M. ROLAND MOOSER**

## **P O L I C E**

La gendarmerie a effectué chaque mois des contrôles de vitesse sur les axes principaux de la commune (route d'Evian et route de la Porte du Scex). Une tendance à la baisse des excès de vitesse est observable.

Les incivilités, cambriolages et autres délits sont en diminution dans la Commune de Noville : – 10% (270 au lieu de 300 cas).

Des jeunes désœuvrés ont créé quelques problèmes vers l'arrêt de bus du Collège. Malgré la présence d'un cendrier et d'une poubelle, chaque matin le sol était jonché de mégots et autre déchets (y compris un sachet contenant un reste de poudre de cannabis remis à la police). Des petits enfants prennent le bus chaque matin à cet endroit et il n'est pas acceptable de laisser ces résidus à leur portée. Nous avons essayé de dialoguer avec ces personnes mais sans succès et la gendarmerie a été mandatée pour effectuer des contrôles inopinés.

La marche dite pacifique à travers les Grangettes qui s'est avérée une marche de protestation de groupuscules politiques contre la recherche de gaz de schiste a été autorisée par la commune. Elle a eu lieu le samedi 9 septembre 2017 sous une pluie battante avec une centaine de participants déçus et encadrés par des patrouilles de Gendarmerie.

Le concept **Police-Population** existe dans le canton de Vaud depuis 1992. Il est désormais implanté à Noville. L'objectif de ce programme est de prévenir les actes criminels en tous genres, en renforçant la collaboration entre la police et la population, tout en respectant la vie privée de chacun. Une présentation a été faite au Battoir le 31 mai en collaboration avec la police cantonale. Plusieurs personnes ont souscrit à cette tâche citoyenne.

## CONSTRUCTIONS

2017 a été une année florissante en constructions à Noville. Que ce soit à Crebelley, Noville, Les Grangettes et aux Fourches, partout il y a eu de nouveaux bâtiments, des rénovations, des transformations et autres chantiers.

10 permis de construire ont été attribués et 5 autorisations. La différence entre les deux est que les permis de construire impliquent une demande cantonale et passe dans divers services de l'Etat alors qu'une autorisation de construire est requise pour des travaux de minime importance du ressort de la commune, par exemple un jacuzzi non enterré sans pompe ou un abri de 8m<sup>2</sup> maximum.

La commission de police des constructions a été mise à contribution à 4 reprises pour contrôler la conformité de ces constructions. 11 permis d'habiter ont ainsi été délivrés et 4 permis d'exploiter.

Nous remercions les membres de cette commission pour leur collaboration et leur engagement pour la commune.

### Quelques exemples de réalisations terminées

Un nouveau restaurant (Holly Cow), spécialisé dans le fast-food avec des hamburgers et burritos, s'est ouvert aux Fourches.

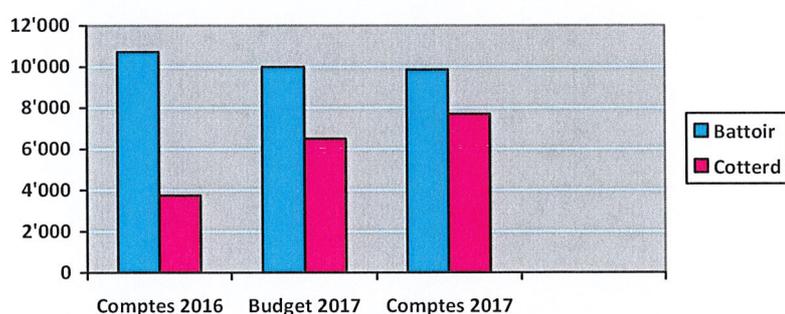
Le bâtiment derrière la Migros est de plus en plus dédié aux soins par la présence de cabinets divers dans les étages.

## BATIMENTS COMMUNAUX

Des travaux de finitions ont été menés dans la salle du Cotterd pour la rendre plus confortable en améliorant l'acoustique, en installant des câbles pour y accrocher des décorations ou autres ornements et en ajoutant un grand frigo supplémentaire dans la cuisine.

Nous avons aussi transformé la terrasse en posant un dallage et en l'entourant de verdure, ce qui la rend plus attrayante. Des parasols sont à disposition pour se protéger lors des grandes chaleurs.

Ci-dessous, un tableau des locations Battoir/Cotterd



Dans la cuisine du Battoir, la machine à laver la vaisselle et le système de refroidissement de l'armoire à boissons étant tombés en panne et irréparables, ces deux installations ont été remplacées. Comme à la salle du Cotterd, nous avons également installé des câbles afin que les locataires puissent y accrocher leurs décorations.

## ROUTES, CHEMINS ET CHARRIÈRES SIGNALISATION

Malheureusement, l'aménagement de l'espace-rue du village par des modérateurs de trafic (décrochements verticaux circulaires) a pris du retard. Le canton nous a imposé une étude sur le bruit, qui a été effectuée au mois d'août. Les résultats ne nous sont parvenus qu'en septembre et nous signalant que le nombre de décibels subis par les habitants concernés est au-dessous du minimum légal. Il n'était plus possible de faire exécuter ces travaux en 2017 pour des raisons techniques,.

Concernant la réfection des routes agricoles, un inventaire de celles-ci est en cours par le bureau RWB afin de préparer le dossier destiné aux améliorations foncières et ainsi de pouvoir bénéficier des subsides de la confédération et du canton.

La voirie a construit un petit chemin derrière les bâtiments de la rue du Simplon (Migros) pour accéder à celui longeant l'Eau-Froide.

La Municipalité a décidé d'acheter un nouveau véhicule de travail (camionnette VW) pour la voirie, le Toyota ayant quelque 25 ans de bons et loyaux services.

## **TEMPLE**

Un système de protection des vitraux par un double vitrage de sécurité qui résiste à un jet de pierre a été installé.

L'été passé, il a été constaté qu'une jeune femme dormait dans le temple. Il lui a été signifié que l'église est un endroit pour se recueillir, méditer mais n'est en aucun cas un dortoir et nous l'avons sommée de s'en aller

## **DICASTERES DE M. PIERRE-ALAIN FAVROD**

## **TERRAINS COMMUNAUX**

Comme chaque année, le plus gros travail consiste dans l'entretien des nombreux fossés de notre territoire, curage et fauchage de l'herbe aux abords, pour ainsi faciliter l'écoulement des eaux.

En date du 9 août 2017, les travaux étant terminés ainsi que les comptes bouclés, la commune de Rennaz a procédé à la dissolution du comité de pilotage du canal de Pra-Riond (COPIL).

## **VIGNES**

C'est le 26 octobre 2017, par beau temps, que nous avons récolté 725kg de raisin à 71°Oe (degré Oechslé) pour un total de 580 litres de vin. Soit une différence de 864kg de raisin en moins par rapport à l'année dernière. Une petite récolte 2017 due à un printemps plutôt froid et un été sec, ce qui n'a pas permis de remplir les grains de jus. Mais la qualité est présente et le millésime 2017 se montre prometteur.

Je profite par ces quelques lignes pour remercier notre vigneron Mr. Daniel Allamand pour l'excellente collaboration et le travail fourni tout au long de l'année, ainsi qu'à toute l'équipe de vendangeuses et vendangeurs pour le travail et la bonne humeur qui a régné lors de cette journée de cueillette.

Les deux journées de vente de vin au Battoir ont toujours le même succès.

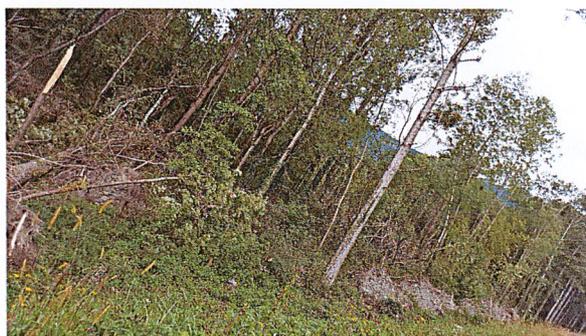
La 2<sup>ème</sup> journée a été couplée avec la vente des sapins de Noël; une petite soupe maison offerte agrémentait cette vente. Un excellent moment de convivialité très apprécié des Novillois.

## FORÊTS

### Faits marquants 2017 :

La maladie de la chalarose progresse et de nombreux frênes sont atteints.

Le 18 août, un fort coup de vent a arraché et cassé un volume de 1200m<sup>3</sup> de bois, essentiellement dans le peuplement de la zone alluviale, au bord du Rhône (Île de la Pesse, les Recrues). De nombreux arbres sont tombés sur les routes, les chemins ainsi que dans les lisières. La remise en état des secteurs dévastés sera poursuivie en 2018.



### Exploitations :

Une seule exploitation « normale » a été réalisée aux Îles; il s'agit de peupliers. Les autres exploitations concernent les frênes atteints de chalarose. Les coupes ont été effectuées principalement pour sécuriser des routes au Crétel, aux Îles et aux Grands Larges, ainsi que des chablis occasionnés par le vent.

### Volume de bois façonné :

Bois d'énergie :	455m <sup>3</sup>
Bois de service résineux :	37m <sup>3</sup>
Bois de service peupliers :	244m <sup>3</sup>
Total des exploitations :	736m <sup>3</sup>

Des soins culturaux ont été effectués dans diverses parcelles en plaine sur une surface de 32'807m<sup>2</sup>.

Nous avons reçu une subvention forestière concernant la biodiversité en forêt projet Lisières pour un montant de fr. 2'100.-

Pour l'année 2017, nous avons encaissé de la Forestière plus de fr. 11'000.- pour la vente de bois.

### Police phytosanitaire :

L'année 2017 a été peu propice au développement du feu bactérien. Mais il faut rappeler que la plantation de certaines plantes-hôtes du feu bactérien est proscrite.

Il s'agit des Cotonéaster, des Stranvaesia, des Pyracantha (buisson ardent) ainsi que des Crataegus (aubépines).

Je tiens à remercier Monsieur Laurent Brönnimann pour sa collaboration lors des contrôles sur le territoire de la commune.



## SERVICES INDUSTRIELS

### Les Fourches :

Divers travaux ont été réalisés le long de la RC 780, notamment la mise en place de terre végétale dans la zone centrale, la pose des candélabres, de bordures pour les arrêts de bus ainsi que des dalles en béton pour y poser les abribus.

Au mois de décembre 2017 la réception définitive du chemin 13 a été effectuée, (chemin direction des Saviez). Le chemin 9, (direction du nouveau pont de l'Eau Froide) a été réceptionné provisoirement; il manque le tapis final qui sera exécuté en même temps que celui sur le pont.

## SERVICES DES EAUX

### Service des eaux :

Information sur l'eau potable :

Pour qu'une eau soit potable, elle doit satisfaire aux prescriptions de l'ordonnance fédérale du 26 juin 1995 sur les exigences en matière d'hygiène et de microbiologie relatives aux denrées alimentaires, Soit

Germes aérobies : moins de 300 par ml

Escherichia coli : absence dans 100ml

Entérocoques : absence dans 100ml

Tous les rapports d'analyse ont été conformes aux normes en vigueur en 2017. Mais un rapport d'analyse de l'eau potable a particulièrement retenu mon attention, eau prélevée le 16.05.2017 à une fontaine publique.

N° d'échantillon : 1726583 - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Secteur : Noville  
 Lieu de prélèvement : Fontaine publique devant la poste - jet continu, Noville  
 Température de l'eau : 18.8 °C

Prélèvement : 16.05.2017

#### VD-MIBIOL

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VD-MON-L-B-001-1	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	0	max. 300
VD-MON-L-B-003-1	Escherichia coli	UFC/100 ml	non décelé	max. 0
VD-MON-L-B-005-2	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	non décelé	max. 0

#### VD-EAUX

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VD-MON-L-E-540-5	pH		7.5	M : 6.8 - 8.2
VD-MON-L-E-540-5	Conductivité électrique	µS/cm	235	M : max. 800
VD-MON-L-E-230-4	Turbidité	UT/F	<0.1	T :
VD-MON-L-E-341-1	Dureté totale	°F	13.9	M : min. 10.0
VD-MON-L-E-540-5	Dureté carbonatée	°F	13.4	
VD-MON-L-E-341-1	Calcium	mg/L	46	M : max. 200
VD-MON-L-E-341-1	Magnésium	mg/L	6.0	M : max. 125.0
VD-MON-L-E-341-1	Sodium	mg/L	0.7	max. 200.0
VD-MON-L-E-341-1	Potassium	mg/L	1.1	M : max. 5.0
VD-MON-L-E-540-5	Hydrogénocarbonate	mg/L	164	
VD-MON-L-E-311-2	Sulfate	mg/L	7	max. 250
VD-MON-L-E-311-2	Nitrate	mg/L	1.4	max. 40.0
VD-MON-L-E-311-2	Chlorure	mg/L	<1.0	max. 250.0
VD-MON-L-E-311-2	Fluorure	mg/L	<0.10	max. 1.50
VD-MON-L-E-311-2	Bromure	mg/L	non décelé	
VD-MON-L-E-311-2	Bromate	mg/L	non décelé	max. 10.00
VD-MON-L-E-311-2	Chlorate	mg/L	non décelé	max. 0.2
VD-MON-L-E-611-1	Carbone organique total	mg/L	<1.0	M : max. 1.0
VD-MON-L-E-410-8	Ammonium	mg/L	non décelé	max. 0.100
VD-MON-L-E-420-7	Nitrite	mg/L	non décelé	max. 0.500
VD-MON-L-E-430-8	Orthophosphate	mg/L	0.055	
VD-MON-L-E-341-1	Lithium	mg/L	non décelé	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale  
 T: Valeur de tolérance; M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

- Eau douce.

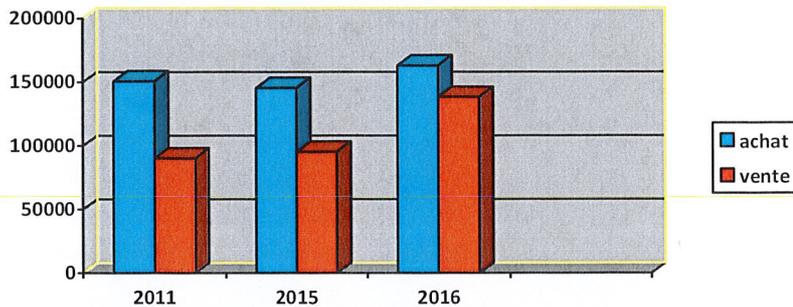
Base légale : MSDA

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Selon un tableau de l'achat d'eau en m<sup>3</sup> et la vente en m<sup>3</sup>, la commune s'est particulièrement améliorée ces 2 dernières années.

En 2011 l'achat d'eau était de 150'781m<sup>3</sup> et la vente de 90'387m<sup>3</sup> soit 59.95%.  
 En 2015 l'achat d'eau était de 145'504m<sup>3</sup> et la vente de 95'387m<sup>3</sup> soit 65.56%.  
 En 2016 l'achat est passé à 163'124m<sup>3</sup> et la vente à 138'443m<sup>3</sup> soit 84.87%.

Comme mentionné avec la facture de l'eau 2016, le prix du m<sup>3</sup> a été augmenté par décision municipale du 30 novembre, en passant de fr. 1.- à fr. 1.50, la commune achetant toute son eau et les montants encaissés ne couvrent de loin pas l'achat.



Selon les prévisions de 2017 nous devrions encore nous améliorer, car en février nous avons réparé une fuite d'eau sur la conduite principale de la rue des Anciennes Postes, qui était importante.

Trois facteurs ont été prépondérants pour cet excellent résultat.

- 1) Le suivi des bornes hydrantes de la maison Hinni, qui s'occupe du contrôle de fonctionnalité, révision et recherche de fuite de ces bornes.
- 2) L'entreprise Corelltech, spécialiste dans les recherches de fuites du réseau d'eau.
- 3) Le changement des compteurs d'eau usagés qui nous a permis de mesurer des m<sup>3</sup> supplémentaires.

Dans sa séance du 10 avril 2017, le Comité de direction d'EPUDEHL a décidé de la marche à suivre en cas de sécheresse, avec 3 niveaux de restrictions.

Niveau 1 : Période de sécheresse passagère, appel à la population d'économiser l'eau.

Niveau 2 : Période de sécheresse prolongée, interdiction d'arroser les pelouses et de remplir les piscines, ainsi que de laver les voitures.

Niveau 3 : Période de sécheresse interminable, interdiction de toute consommation d'eau potable autre que celle liée à l'alimentation humaine et l'abreuvement du bétail.

#### Epuraton :

##### Canal des pompes :

Nous avons constaté que lors d'épisodes pluvieux, les deux pompes installées dans la fosse n'arrivaient pas à suivre le débit d'eau claire. Dès lors, la maison ADPM service a démonté une pompe pour en installer une d'un plus gros débit, à 320m<sup>3</sup>/h.

Nous avons aussi modifié la sortie de cette nouvelle pompe qui va directement au canal, tandis que l'autre pompe alimente toujours le bassin de décantation. En parallèle de ses travaux une échelle en aluminium a été installée pour plus de sécurité lors de travaux d'entretien dans cette fosse.

##### Conduite d'eau usée ; règles à observer :

Ne pas déverser dans les toilettes le sable à chat. Il faut absolument le mettre dans les sacs poubelles.

Ne pas déverser dans les toilettes la graisse de coco qui, en se refroidissant, durcit et bouche les conduites.

Un grand merci de respecter ces règles élémentaires.

## **OFFICE DE LA POPULATION**

### **POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 2017 : 1'061 HABITANTS**

La commune de Noville est presque exemplaire dans son respect de la parité et des quotas, sujets à la mode actuellement. Elle compte en effet 533 personnes de sexe féminin et 528 de sexe masculin, presque autant de célibataires (472) que de mariés (466). Quant aux électeurs suisses, il y a 312 femmes et 309 hommes.

Au niveau des étrangers, 191 personnes ont un permis C, 71 un permis B et 49 détiennent permis frontalier. Ces derniers sont attribués à des personnes travaillant à Noville et résidant à l'étranger, dont une quinzaine à des médecins, des ouvriers agricoles et du personnel des divers commerces de Noville.

La tranche d'âge la plus représentée se situe entre 48 et 52 ans (80 personnes) avec une majorité de femmes.

### **NATURALISATIONS**

En 2017, nous avons reçu neuf demandes de naturalisations s'étendant à 20 personnes.

En outre, cinq demandes ont abouti, concernant 9 personnes.

## **SÉCURITÉ SOCIALE - HOPITAUX**

La Fondation de Nant a ouvert une antenne de "L'Enfant et l'Hôpital" dans ses murs. Rappelons qu'il s'agit d'un lieu géré par des animatrices professionnelles qui proposent jeux et activités divers ainsi qu'une écoute aux enfants hospitalisés.

L'Entraide familiale de Villeneuve et Plaine du Rhône regroupe plusieurs domaines d'activités, dont l'Espace 1000 Pattes qui offre en tout 143 places d'accueil pour les enfants de 4 mois à 12 ans. Cette structure bénéficie de nouveaux locaux pour son UAPE de Roche, la Cédille, depuis le mois d'août. Cette association dynamique chapeaute également la livraison des repas à domicile. Elle organise aussi des

“Ateliers-mémoire”, cours destinés aux personnes désirant stimuler leur mémoire et leur concentration, ainsi qu’une chaîne du livre.

ASANTE SANA, l’Association pour l’aide, les soins à domicile et la prévention de l’Est vaudois nous livre dans son rapport 2017 quelques chiffres concernant les bénéficiaires de ses prestations : le bassin de population qu’elle couvre compte 130’872 habitants (Chablais et Riviera-Pays-d’Enhaut) et elle a pris en charge 5’596 clients cette année. Les collaborateurs-trices de l’association ont accompagné chaque mois plus de 2’900 clients, ce qui correspond à 42’772 visites mensuelles.

Les membres de l’Association des Premiers Secours du Haut-Lac (APS) montrent toujours autant de sérieux et d’enthousiasme dans leurs activités. Leur effectif est de 28 membres, dont 13 membres actifs secouristes.

Du côté de la Fondation des Maisons de Retraite du District d’Aigle, les permis de construire de l’extension de l’EMS d’Aigle et du parking ont été délivrés. Les travaux débuteront début 2018. En outre, une intention de projet a été déposée à l’Etat pour la rénovation et l’agrandissement du site de Bex. Enfin, une intention de projet privé à Noville - 40 lits d’hébergement dont 28 pour longs séjours et 12 pour courts séjours - a également été déposée. Nous saurons au printemps 2018 quels projets auront été retenus.

## **PROTECTION CIVILE**

Concernant l’année 2017, le Commandant Olivier Pittier a présenté pour la première fois un rapport de gestion regroupant l’ensemble des activités de l’ORPC d’Aigle.

En résumé, il a été totalisé 2’368 jours de service, dont 1’416 dédiés aux cours de répétition dans notre district, 399 à la formation, 390 pour l’aide à la collectivité et 163 pour les interventions.

L’ORPC est intervenue à quatre reprises pour des situations d’urgence, principalement pour des opérations de délestage faisant suite à un accident nécessitant la fermeture momentanée d’un tronçon d’autoroute et la déviation du trafic routier, en renforcement de la police cantonale. La dernière intervention s’est déroulée les 10 et 11 décembre, lorsque de forts vents ont formé des congères et que l’autoroute A9 a dû être fermée entre Aigle et Saint-Maurice, bloquant les automobilistes durant plusieurs heures. La mission a notamment consisté à leur distribuer des boissons chaudes et des couvertures. Une deuxième mission a été de prendre en charge les quelque 400 passagers à bord d’un train immobilisé à hauteur de l’aérodrome de Bex, de les ravitailler et d’organiser les transports afin qu’ils puissent rejoindre leur domicile.

Selon les comptes 2017, la participation de la commune de Noville aux charges et frais de la Protection civile est de fr. 17’295,15 (fr. 16’795,50 en 2016).

- En situation d’urgence, la protection civile doit être alarmée dans tous les cas par le biais du 118.

## **AFFAIRES CULTURELLES - TOURISME**

Côté tourisme, on a décompté environ 14'000 nuitées au camping des Grangettes.

La Municipalité a participé aux « Fenêtres de l'Avent » du village et de Crebelley, d'une part à une fenêtre avec le Conseil communal et d'autre part par l'envoi d'un tout-ménage avec le calendrier du village.

Notre service de voirie a par ailleurs procédé aux entretiens courants des chemins pédestres de notre commune.

## **PARCS – CIMETIERE – PLACE DE SPORTS**

Au parc de jeux de Crebelley, les employés de la voirie ont terminé la restauration du toboggan et ont repeint le tourniquet.

A Noville, la balançoire des tout-petits a été remplacée, ainsi qu'une balançoire à bascule car le tronc était en mauvais état.

Les travaux habituels de maintenance ont été effectués : soin des pelouses, décorations florales, entretien du cimetière, etc...

## **REMERCIEMENTS**

En conclusion, nous sommes heureux une fois encore d'exprimer notre reconnaissance à tous nos collaborateurs accomplissant leur travail avec conscience et efficacité et qui, malgré l'augmentation des tâches, assument leurs responsabilités avec compétence et dévouement.

Nous nous félicitons particulièrement de l'excellente collaboration et de l'aide que vous apportez, Madame la Présidente, Madame la Secrétaire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à la gestion des affaires communales. Nous vous exprimons notre sincère gratitude.

## CONCLUSION

Madame la Présidente du Conseil communal,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité demande à votre autorité de bien vouloir lui donner décharge pour sa gestion relative à l'année 2017 et d'adopter les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, arrêtés au 31 décembre écoulé.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

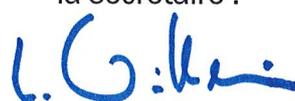
le syndic :



Pierre-Alain Karlen



la secrétaire :



Laurence Vuillemin

30.05.18/MUN/lv